



Subvention de recherche

Programme de partenariat OEQ-REPAR



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre) et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) ont établi un partenariat visant à promouvoir le développement de la pratique basée sur les preuves scientifiques en soutenant la recherche clinique en ergothérapie. Le programme attribue une subvention de recherche à un ergothérapeute clinicien souhaitant réaliser un projet de recherche dans le domaine de la déficience physique.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- * **Qualité du dossier du demandeur** : expérience professionnelle et expérience de recherche, publications, communications orales ou écrites ;
- * Démonstration que le **demandeur principal (ergothérapeute) joue un rôle prépondérant** dans la réalisation du projet ;
- * **Démonstration qu'une équipe solide a été mise sur pied** et que celle-ci possède des expertises cliniques et de recherche ;
- * **Qualité scientifique du projet** : clarté des objectifs et de la problématique, valeur scientifique de la méthode préconisée ;
- * **Potentiel des retombées du projet** sur la pratique clinique en ergothérapie et l'appréciation des preuves scientifiques ;
- * **Faisabilité du projet** : ressources humaines et matérielles, calendrier, accessibilité aux patients et aux renseignements recherchés ;
- * **Démonstration de réseautage** multidisciplinaire ou multicentrique considérée comme un atout.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

La demande doit présenter, dans un texte à interligne simple (1) ayant une police Times New Roman de 12 points et des marges de 2,54 cm, les éléments suivants :

- * la pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport à la pratique clinique en adaptation-réadaptation et le développement d'une pratique basée sur les preuves scientifiques auprès d'une clientèle souffrant d'une déficience physique ;
- * la description claire d'un objectif réaliste et de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion) ;
- * les méthodes proposées et le plan d'analyse ;
- * la démonstration de la diversité et de la complémentarité des disciplines ou des méthodologies utilisées pour réaliser le projet soumis ;
- * la liste bibliographique des sources documentaires les plus pertinentes ; l'échéancier et les prévisions budgétaires pour l'utilisation des fonds ;
- * un plan de transfert et d'échange des connaissances liés au projet.

NOTA BENE

Le document, de six (6) pages maximum, n'inclut pas le budget ni les références bibliographiques. Aucune autre annexe ne sera transmise aux évaluateurs. La demande doit démontrer que le projet soumis ne chevauche pas d'autres projets ayant obtenu un financement antérieur du REPAR, une bourse de l'Ordre ou un financement d'autres organismes subventionnaires.

Un *curriculum vitae* de tous les membres de l'équipe doit aussi accompagner la demande (activités des cinq (5) dernières années seulement). Ce CV présente les diplômes obtenus, les bourses et les distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, le bilan des activités de formation continue les plus pertinentes, les communications orales et écrites ainsi que les activités menées au sein de l'Ordre. Un CV préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (p. ex. : FRSQ, FQRSC, IRSC ou FQRNT) peut être utilisé.

MONTANT

Subvention de 15 000 \$ non renouvelable.

La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date d'émission du chèque.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie avant ou après l'attribution de la subvention.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés en proportion du montant investi à chacun des deux organismes subventionnaires (OEQ et REPAR).

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- * Ne pas être inscrit à un programme d'études supérieures ;
- * Être ergothérapeute et membre de l'Ordre ;
- * Être membre clinicien ou associé du REPAR. (NB : si l'ergothérapeute n'est pas membre du REPAR, il doit faire une demande d'adhésion au REPAR simultanément à la demande de subvention. L'attribution d'une subvention OEQ-REPAR sera conditionnelle à son acceptation comme membre du REPAR) ;
- * Détenir au moins un diplôme de maîtrise, de type recherche, ou posséder une expérience équivalente en recherche¹ ;
- * Présenter une demande de projet clinique en tant que chercheur principal (premier auteur de la demande) en équipe avec un ou des cliniciens ou chercheurs ;
- * Être soutenu par un chercheur reconnu ;
- * Ne pas avoir reçu une bourse de l'Ordre pour le même projet ;
- * Ne pas détenir une subvention ou une bourse du REPAR pour le même projet ou un projet similaire.



ENGAGEMENT DU LAURÉAT

- * Présenter ses résultats lors d'un congrès ou un colloque ou d'un autre évènement de son choix ;
- * Rédiger un article pour publication par l'Ordre (cet article devra permettre aux cliniciens touchés par la problématique de comprendre les retombées concrètes des résultats obtenus sur leur pratique) ;
- * Faire mention des sources de financement (organismes subventionnaires : OEQ et REPAR) lors de présentations ou de publications des résultats du projet subventionné ;
- * Réaliser le projet dans les 24 mois (2 ans) suivant l'émission du chèque de la subvention ;
- * Déposer un rapport d'étape scientifique et financier huit (8) mois après le début du projet de recherche et un rapport final trois (3) mois après la fin du projet de recherche. La version définitive du rapport final devra inclure les retombées scientifiques, telles que les abrégés, les communications, les

articles et les subventions subséquentes. De plus, le lauréat s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport définitif.

DATE DE SOUMISSION

Un original et trois copies de la demande, incluant le formulaire de signatures disponible sur le site Web du REPAR (www.repar.ca) et le *curriculum vitæ*, doivent être envoyés par la poste ou être déposés au bureau de coordination du REPAR au plus tard le **lundi 6 mars 2017 à 16 h** (le cachet de la poste en faisant foi pour les envois postaux).

1. Le candidat qui ne détient pas de maîtrise doit démontrer clairement dans son CV qu'il a une expérience équivalente. Les projets de recherche auxquels il a participé dans les cinq (5) dernières années doivent être détaillés de même que le rôle qu'il y a joué, ainsi que ses réalisations (publications, présentations, rédaction d'un rapport de recherche) et le temps consacré à chacune de ses activités.